

COMPTE-RENDU DU CTPS-DI DU 01 juillet 2010.

Le Comité Technique Paritaire s'est réuni le jeudi 01 juillet 2010 à 13h30 au siège de la DI sous la présidence de Mme LUBEAU, directrice inter régionale. LA CFDT était représentée par Gérard REINBOLT, Pascal MARTIN, Thierry COUILLET , Paul SIMON et Marie- Luce LAHEURTE .

2. EXAMENS DU BILAN DE GESTION pour 2009

DOCUMENT 1: BUDGET OPERATIONNEL 2009

- **Une différence sur le total général de 800 000 euros** s'explique par un rebasage complet , mise en œuvre du budget dans l'esprit de la LOLF, sur les frais de fonctionnement général, soit un budget affecté à chaque agent, en tenant compte des spécificités agents, op/co ou surv, nombre de véhicules, vétusté des sites.

Les frais affectant le propriétaire sont gérés par la DG (France Domaine) et les frais affectant le locataire, loyer budgétaire sont gérés par la DI.

La tendance est de faire coller les surfaces occupées au nombre d'agents les occupant, soit 12m2 par agent, archives et salle de réunion comprises si celles-ci donnent sur l'extérieur.

Le respect de la norme des 12m2/agent impactera le BOP (Budget opérationnel prévisionnel) dans l'avenir et les réductions budgétaires seront liés à la diminution des effectifs.

Les préfets de région ont pris en charge désormais le patrimoine de l'état.

- **Nettoyage:** C'est un problème récurrent, la fermeture de sites entraîne d'emblée une diminution de ce poste budgétaire, qui rappelons- le est un marché national négocié avec ONET.
- **Les frais de déplacement** connaissent une explosion en 2009, ce qui n'est pas dans la politique de la règle de réduction budgétaire imposée de 10% sur 3 ans, les deux prochaines années nous connaissons encore une baisse de 10%. Néanmoins, la DG ne touchera pas aux frais de fonctionnement tels que l'essence, le chauffage...

Un fongibilité entre les différents postes budgétaires est possible à condition de pouvoir la justifier.

Dénomination:

- **Autres:** c'est tous ce qui ne peut pas être classé ailleurs (exemple: matériel de sécurité, intérêts moratoires, accident responsable, travaux d'entretien du parc immobilier).
La grosse différence par rapport à l'année précédente s'explique par un rebasage des lignes et une reclassification des postes budgétaires.

DOCUMENT 2: MASSE SALARIALE

L'augmentation de la masse salariale s'explique par le repyramidage des fonctions.

DOCUMENT 3: PAE ET SON SUVI

Le bilan du PAE a déjà été vu en début d'année, DR par DR, il s'agit de le regarder sur un plan plus général au niveau de la DI.

La fongibilité des surnombres, si elle existe ne peut néanmoins être traduite dans un écrit, la DG y est opposée et la gestion des surnombres se fait par rapport aux potentialités de départs en retraite, tant que cela est encore possible.

L'objectif est toujours le même, il faut tendre vers l'effectif de référence sur l'année concernée pour procéder aux réajustements possibles en fin d'exercice.

Pour le bureau de Strasbourg par exemple, objectif est de 38 agents, à l'heure actuelle le curseur est à 35, les places étant restées vacantes pour accueillir les agents de la DOD restructurés, cela devrait se faire au prochain mouvement de mutation.

De manière générale, la DG travaille pour l'élaboration du tableau de mutation, au premier tour, catégorie par catégorie, selon les vacances d'emploi, au deuxième tour, l'exigence est moindre puisqu'elle mute indifféremment selon la vacance en B ou en C.

Ensuite , des propositions seront faites aux stagiaires en sortie d'école.

La question a été posée de savoir si les vacances d'emploi dans certains sites, donneraient une indication sur le devenir de ceux-ci.

Ils nous a été répondu que ce n'était pas le cas, il est tenu compte certes de la localisation des départs en retraite, mais cela est fait en cohérence avec l'activité du service.

Si le PAE dépasse sur certains sites , globalement, la saturation sera faite sur la DI.

Une question est posée sur la fusion des brigades de Colmar et de Chalampé, la relocalisation de Strasbourg avec fusion de la BSI/BSE, et de la fusion des services de viticulture de Strasbourg et Colmar.

Réponse:

- **Pour Colmar et Chalampé**, la réflexion est effectivement en cours et on devrait en savoir plus lors de la conférence de Gestion prévue en octobre 2010.
- **Le regroupement des deux viticultures et des recettes locales** semblent inéluctables mais quant à la date effective de celui-ci, ils en sont au stade de la réflexion .

A notre sens, le repositionnement se fera automatiquement lors du déménagement sur un nouveau site rue d'Agen (prés de la cité Administrative).

- **La relocalisation du bureau principal**, pour Mme LUBEAU (DI), en est au stade primaire de recherche d'un local, notre Directeur semble avoir omis de donner à la Directrice interrégionale, les informations très fournies qu'il nous avait livrées le mardi 22 juin au matin .
L'horizon avril 2011, semble s'éloigner, on se rapprocherait plus d'une fin de semestre 2011.
Une chose est sûre, la question ayant été posée, le sort du bureau principal ne sera pas lié à celui de la viticulture de Strasbourg, le déménagement s'opérera indépendamment.

Alors avant ou après celui la viticulture, la question reste entière!

Une information de dernière minute, vous pourrez découvrir en date du 05/07/2010 dans l'application courrier, une lettre émanant de Mme LUBEAU adressée au directeur de l'aéroport de Strasbourg, qui confirme les propos tenus par notre direction.

DOCUMENT 4: LA PERFORMANCE

Parlons des sujets qui fâchent:

Il y a des mots que l'on aimeraient voir bannir du vocabulaire de notre hiérarchie, tant cela semble simple pour elle à exposer, décliner et fixer:

Objectif, performance, efficacité des contrôles, pertinence du ciblage, délai d'immobilisation des marchandises.

La Douane de « Grand Papa » n'a pas attendu la Douane d'aujourd'hui pour faire des affaires et ceci sans mettre en œuvre un monceau d'intervenants qui ralentissent plutôt qu'autre chose la machine Douane.

Nous sommes devenus des techniciens de la Douane, en perpétuel reconversion au gré du vent.

On se lance dans la reconquête du marché en promettant aux opérateurs un minimum de contrôles mais on fixe aux agents des objectifs qui sont en totale contradiction avec ce principe.

On fluidifie le trafic, en réduisant au minimum les timers, ne permettant pas aux agents d'exercer un contrôle aléatoire, qui pourrait s'avérer payant et donner une autre vision du trafic, mais on privilégie à l'heure actuelle l'indicateur F23 (Efficacité du ciblage des déclarations mises sous contrôle, ce qui implique un nombre de contentieux réalisés) qui fait la part belle au ciblage.

Celui-ci doit être pertinent mais ne doit pas trop occasionner d'immobilisations de marchandises.

Oubliez le fameux flair douanier, à force de formatage (écrasement des données) du douanier, celui-ci est désabusé et consterné par le manque criant de logique auquel il est confronté.

Alors en Théorie, tout est facile et tout est faisable, il serait bon que ces personnes prennent l'ampleur du problème en se mettant à notre place, non plus en théorie mais en pratique.

Pour en revenir au sujet du jour:

L'indicateur qui clignote en rouge pour les services de surveillance c'est le P6-2 (Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude) atteint quand même à 94,4%, le P1-1 (Valeur des saisies de stupéfiants) atteint à 45% et le P1-5 (Nombre de constatations d'infractions portant sur le tabac ou les cigarettes) atteint à 86%. **Nous on dit, c'est pas si mal dans le contexte actuel, toujours le même tandem « théorie et pratique », un contrôle de douane n'est pas une science**

exacte, tous les critères peuvent être réunis et vous ne faites pas l'affaire espérée, est ce que pour autant les agents n'ont pas fait leur travail !!

Pour les OP/CO, c'est le sublissime F23 qui nous plombe (terme douanier autorisé), à notre décharge, il a fallu attendre 6 mois pour que la DR de Strasbourg, se rende compte du fonctionnement de cet indicateur et fasse le ménage dans les critères (PRONAT, PROREG, CRILOC), quant au superviseur « pérenne » c'est « l' Arlésienne » depuis le début.

Pour le F5 (Droits et taxes redressées par enquête) dédié au SRE, on aurait apprécié que l'on mentionne que des agents OP/CO du bureau principal de Strasbourg étaient pour au moins trois affaires à l'origine des enquêtes, au lieu de les assassiner avec le F23.

Le bureau principal fait son travail, on lui demande de faire du contrôle ex-post, il en fait, il ne se prend pas pour un mini SRE comme certains aiment à le laisser entendre.

Il faudrait au final nous dire ce qu'il faut faire, le contrôle ex-ante pas de trop, pour respecter la GRINAR (Grille nationale de contrôles) mais plus efficace parce que mieux ciblé, le contrôle ex-post, il faut en faire mais pas de trop, il ne faudrait pas vous prendre pour un SRE, le principal n'était-il pas avant de redresser des droits et taxes? Oui, mais pas cette année c'est le F23....

Quant au SIGRID, il ne reprend que les contrôles ex-ante, alors évidemment là on est mal, mais qu'on nous laisse travailler !!

DOCUMENT 5: PLAN ACTION 2009

Rien à dire c'est toujours les mêmes « délires ».

Priorité pour 2010: la sécurité, la coordination, amélioration des méthodes de contrôle et la fiscalité environnementale.

DOCUMENT 6: BILAN FP

Satisfaisant

3. EXAMEN DE LA CHARGE DE TRAVAIL OP/CO

La DG ne dispose pas de tableau de bord de la charge de travail OP/CO et CI et utilise le SIGRID.

Pouvoir comparer les directions entre elles au sein de l' Inter région c'est l'objectif que c'est fixé la Direction Interrégionale , au travers de ce tableau de bord qui nous est présenté, outil qui servira par la suite dans les discussions avec la DG.

Celui-ci a été élaboré à partir du SIGRID, en fiabilisant les données auprès de chaque DR et en utilisant des critères bien ciblés pour ne pas rendre le tout illisible , en prenant attache lors d'un Groupe de Travail de deux experts pour chaque DR . Pour Strasbourg, en CI , nous avons Didier Leobold et Marie-Christine Waechter, en OP/CO Jean-Marc Noël et Jérôme Gautraud- Feuille.

C'est un travail titanesque qui a été accompli , mais on se rend compte que c'est aussi un moyen pour l' Administration de lister les bureaux susceptibles de voir leurs effectifs baisser, ce tableau est à utiliser à notre sens avec prudence surtout dans les bureaux où l'agent n'est pas dévolu à une seule tâche.

La charge de travail viticulture et recettes locales sont non évaluées pour le moment.

4. QUESTIONS DIVERSES:

1) La relocalisation du bureau principal, ouvrira-t-elle le droit à une indemnité compensatoire ?

Réponse: Non.

La question paraît étonner, tout comme la priorité pour une demande de mutation éventuelle. En résumé, nous ne sommes pas restructurés mais relocaliser.

2) Les agents motards de la BSI de Strasbourg, souhaiteraient obtenir de la DI le financement de blousons d'été, tout comme les agents de l'ENBD de la Rochelle et ceux de la DG, en attendant que le bureau B2 veuille bien se décider à prendre cette question au sérieux?

En effet, il n'est pas tolérable, qu'avec les chaleurs que nous connaissons, on inflige aux motards de rouler avec leur blouson quatre saisons, sous prétexte que les normes du travail doivent être réformer, que le bureau B2 est en pleine restructuration.

Il faut savoir, et cela a été rappelé, que le reste de l'uniforme à part le pantalon n'est pas aux normes et que cela fait dix ans que cela dure.

Que les CHS de Limoges et de Poitiers, devant tant de misérabilisme, aient décidé de payer des vestes aux motards. Honte à nous, c'est le royaume de la débrouille!

Réponse: Non pour le financement sur les crédits DI, les normes du travail actuelles ne seraient pas respectés et je ne tiens pas à engager ma responsabilité en cas d'accident.

3) Autre information « sympathique », nous serons à compter du mois de septembre 2010, site expérimental pour le dispositif de contrôle des congés de maladie dans le département du Bas-Rhin.

4) Suite à une question posée sur les appartements de fonction des RR, DI et DR, il a été fait la réponse suivante:

Une réforme est en cours, l'utilité de service a été supprimée, ce qui fait que les receveurs régionaux n'auront plus d'appartement de fonction, puis progressivement les DI et les DR au fur et à mesure des départs.

BONNES VACANCES A TOUS